

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions</b>	<b>548</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de l'Éducation,  
**VU** le Code de la Recherche,  
**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,  
**VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,  
**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 14 décembre 2021,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2022 d'une dotation de 6 698 000€ € en autorisations de programme et la dotation de 1 151 000 € en crédits de paiement en investissement, d'une dotation de 4 410 000 € en autorisations d'engagement et d'une dotation de 2 450 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°548 « Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs